

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 267

1^{er} février 2012

SOMMAIRE

Actavis Acquisition Debt S.à r.l.	12789	Fiduciaire Latitudes S.à.r.l.	12815
Artemis Investments S.à r.l.	12796	Fiduciaire PMK S.A.	12811
C8 Embassy S.à r.l.	12812	Fiduciaire Probitas	12816
Defoe Equity Group S.A.	12780	Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l.	12812
Den Houffschmatt S.à r.l.	12789	Fieldstone Holdings S.à r.l.	12816
DuPont International (Luxembourg) S.C.A.	12808	FILDO Investments S.A.	12816
E2 Automotive S.A.	12811	Fin-S S.A.	12816
Echolux Immobilière S.à r.l.	12780	First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	12812
Echusson Invest S.à r.l.	12781	Fisec S.à r.l.	12787
Ecomundo Group International s.à r.l. ...	12781	Fitness and Health Company, S.à r.l.	12812
Egida S.A.	12781	Flint Luxembourg Sàrl	12792
Elbis Take-Away S.à r.l.	12782	Flint Luxembourg Sàrl	12815
Electricité Reiter et Grethen S.A.	12782	FMI S.A.	12811
Elex Europe S.A.	12801	Forthoffer S.à r.l.	12789
Elle Fin S.A.	12782	Fuoco S. à r.l.	12798
Elle Invest S.A.	12783	GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch	12816
Emtronix Sàrl	12787	Gold River S.A.	12782
EPYC	12787	Hardey S.à r.l.	12811
Euram Gestion S.A.	12788	HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l.	12815
Euring S.A.	12788	Hottinger Financial S.A.	12788
Euro AD & PS	12788	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent douziè- me (312.) S.e.c.s.	12785
European Property & Estate S.à r.l.	12797	I.P.I. International Participations Investors S.A.	12783
European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.)	12797	Katria Partners S.A.	12807
Europe Business Center S.A.	12788	Moore & Partners	12807
EURX HRE Investment S.à r.l.	12798	PLAZA Luxembourg S.A.	12801
Exactio Audit, S.à r.l.	12800	SurveyMonkey Luxembourg Sarl	12770
Eyes S. à r.l.	12801	TDN - Toiture du Nord S.A.	12783
Eyes S. à r.l.	12807	Windeco S.A.	12798
Falcon s.à r.l.	12781		
FeneTech Europe S.à r.l.	12811		
Ferani Sàrl	12815		
Fidacoz S.à.r.l.	12815		

SurveyMonkey Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.350.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

SurveyMonkey International Limited, a company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, here duly represented by Mr. Regis Galiotto, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. The Company's name is "SurveyMonkey Luxembourg Sarl".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases, options, negotiation or in any other way any securities, rights, intellectual property rights (including patents, trademarks, copyright, domain names, designs and models) and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, to license, manage, develop, sell or dispose of the same, solely to one of its direct or indirect subsidiaries or any other company which belongs to the same group of companies as the Company, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial, cost sharing arrangements and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also sell, acquire and license products, and intellectual property rights (including patents, trademarks, copyright, domain names, designs and models), and provide services to third parties, as well as to invoice and accept payment from third parties for services or products sold, licensed or acquired.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several class A manager(s) and by one or several class B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as class A manager or class B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers to include at least one class B manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary,

who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 business days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy, irrespective of whether they are a class A or class B manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if two of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one A manager and one B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one class A manager and one class B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the Company

Art. 20. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19th December 2002, as amended, on the register of commerce and companies and the accounting and financial accounts of undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of article twenty-one, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of

accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to the 20,000 (twenty thousand) shares issued by the Company as follows:

- SurveyMonkey International Limited, prenamed, subscribes to 20,000 (twenty thousand) shares;

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers:

- Ms. Gwenaëlle Cousin, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as class A manager;

- Mr. Fabrice S. Rota, with professional address at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg as class A manager;

- Mr. Timothy Maly, residing at 680 Cambridge Avenue, Menlo Park, CA 94025, United States of America as class B manager; and

- Mr. David Goldberg, residing at 291 Polhemus Avenue, Atherton CA 94027, USA as class B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

In accordance with article twelve of the articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or in the case of plurality of managers by the joint signature of two managers to include at least one class B manager.

2) PricewaterhouseCooper LLC, having its registered office at Three Embarcadero Center, San Francisco, CA 94111-4004, USA, is appointed as auditor ("commissaire").

In accordance with article twenty of the Articles, the auditor will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders.

3) The Company shall have its registered office at 46A Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

Comparaît:

SurveyMonkey International Limited, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, domicilié professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée (les «Statuts») qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. La dénomination de la société sera «SurveyMonkey Luxembourg Sarl».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, droits de propriété intellectuelle (incluant brevets, marques, copyright, noms de domaines, dessins et modèles) et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les mettre en licence, les gérer, les mettre en valeur et les céder, seulement à l'une de ses filiales directes ou indirectes ou toute autre société qui appartient au même groupe de sociétés que la Société, en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales, accords de partage des coûts, ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut également vendre, acquérir ou mettre en licence des produits et droits de propriété intellectuels (incluant brevets, marques, copyright, noms de domaines, dessins et modèles) et fournir des services aux tiers, de même que de facturer ou accepter des paiements de tiers pour les services ou produits vendus, mis en licence, ou acquis.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas).

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les

actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés de l'associé unique (selon le cas) dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de classe A et par un ou plusieurs gérants de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ ne sont pas obligatoirement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de classe A ou gérant de classe B, et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérants peut/peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants incluant au moins un gérant de classe B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours ouvrables avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration, indépendamment de leur qualification de gérant de classe A ou B.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si deux de ses membres sont présents ou représentés, incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002, telle que modifiée, sur le registre du commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes financiers des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10 %.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article vingt-et-un, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice

social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Libération - Apports

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20.000 (vingt mille) parts sociales comme suit:

- SurveyMonkey International Limited, ci-dessus nommée, souscrit à 20.000 (vingt mille) parts sociales;

Toutes les parts sociales ont été et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolution des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

- Mme Gwenaëlle Cousin, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

- M. Fabrice S. Rota, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de classe A;

- M. Timothy Maly, demeurant à 680 Cambridge Avenue, Menlo Park, CA 94025, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe B; et

- M. David Goldberg, demeurant à 291, Polhemus Avenue, Atherton CA 94027, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de classe B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article douze de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, incluant au moins un gérant de classe B.

2) PricewaterhouseCooper LLC, ayant son siège social au Three Embarcadero Center, San Francisco, CA 94111-4004, Etats-Unis d'Amérique, est nommé commissaire.

Conformément à l'article vingt des Statuts, le commissaire est nommé pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58325. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Référence de publication: 2012011932/551.

(120013471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Echolux Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.485.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178611/10.

(110208751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Defoe Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.552.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Adolfo POMI, résident à Sito della Guastalla 5, 20122 Milan, Italie,

ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 21 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "DEFOE EQUITY GROUP S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 77552, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 août 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 87 du 6 février 2001;

- La société a actuellement un capital de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "DEFOE EQUITY GROUP S.A.".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "DEFOE EQUITY GROUP S.A." avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société "DEFOE EQUITY GROUP S.A." déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Le comparant reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois (3) certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "DEFOE EQUITY GROUP S.A.".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57263. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur p.d. (signé): Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178579/51.

(110208638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Echusson Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 102, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 102.432.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178612/10.

(110208750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ecomundo Group International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 8, rue Leck.

R.C.S. Luxembourg B 90.521.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour ECOMUNDO GROUPI INTERNATIONAL S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178613/13.

(110208223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Egida S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.704.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011178614/11.

(110207977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Falcon s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 10, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 46.722.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour FALCON S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178659/13.

(110208002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Elbis Take-Away S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 141, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178615/10.

(110209344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Gold River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 161.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 03 novembre 2011:

- 1) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 03 novembre 2011, de l'administrateur suivant:
- Monsieur Mike ABREU PAIS, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 03 novembre 2011, de l'administrateur-délégué suivant:
- Monsieur Mike ABREU PAIS, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- 3) L'Assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet au 03 novembre 2011, de l'administrateur suivant:
- Madame Catherine BETTIOL, née le 10 janvier 1974 à Toulouse (France) et demeurant au 7, Im Neupes, D-54518 Heckenmünster, Allemagne, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.
- 4) L'Assemblée décide d'accepter la nomination, avec effet au 03 novembre 2011, de l'administrateur-délégué suivant:
- Madame Catherine BETTIOL, née le 10 janvier 1974 à Toulouse (France) et demeurant au 7, Im Neupes, D-54518 Heckenmünster, Allemagne, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GOLD RIVER S.A.

Référence de publication: 2011179747/20.

(110210241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Electricité Reiter et Grethen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9166 Mertz, 9, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 91.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE REITER & GRETHEN S.A.

Référence de publication: 2011178616/10.

(110208054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Elle Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.213.

Les comptes au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE FIN S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011178617/12.

(110208847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Elle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.877.

Les comptes au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLE INVEST S.A.

Angelo DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011178619/12.

(110208849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

I.P.I. International Participations Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.215.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 décembre 2011

Il résulte dudit procès-verbal:

Les sociétés CARDALE OVERSEAS INC, TASWELL INVESTMENTS LTD et KELWOOD INVESTMENTS LTD, ayant leur siège social à Tortola, PO Box 3175 Road Town, ont démissionné de leurs postes d'administrateurs de la société.

Madame Nathalie PRIEUR, née le 8 avril 1967 à Trier (Allemagne), résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Monsieur Jeannot DIDERRICH né le 27 mars 1973 à Ettelbruck (Luxembourg), résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg et Monsieur Romain WAGNER né le 26 juin 1967 à Esch-sur-Alzette, résidant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011179776/20.

(110209748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

TDN - Toiture du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 165.557.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1. Monsieur Raymond JANS, indépendant, né à Clervaux, le 29 mars 1966, domicilié à L-9654 Grümmscheid - 39, Duerfstrooss

2. Monsieur Fernand NEUMAN, indépendant, né à Clervaux, le 23 janvier 1952, domicilié à L-9740 Boevange - maison 101.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TDN - Toiture du Nord S.A.».

Cette société aura son siège social à Wintrange.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de la profession de couvreur-ferblantier et de charpentier et d'une entreprise de toiture, comprenant notamment la vente de matériaux de toiture et l'exécution de tous travaux de toiture.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconque de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

En outre la société pourra accorder hypothèque ou se porter caution pour garantir des engagements de ses associés et/ou de leurs sociétés éventuelles, présentes ou futures.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000) euros, divisé en cent (100) actions de trois cent cinquante (350,00) euros chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1 Monsieur Raymond JANS, prénommé, cinquante actions	50
2 Monsieur Fernand NEUMAN, prénommé, cinquante actions	50
Total : cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille Euros (35.000,00 €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télétax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 6. L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs a un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

Art. 7. La surveillance est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en juin 2013.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, es qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;
- 2) - sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:
 - a) Monsieur Raymond JANS, préqualifié
 - b) Monsieur Fernand NEUMAN, préqualifié
 - c) Madame Yvonne JANS, employée privée, née le 27 décembre 1952 à Clervaux, domiciliée à L-9740 Boevange - maison 101.
- 3) - est appelée aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Madame Romy NEUMAN, éducatrice diplômée, née le 20 avril 1983 à Luxembourg, domiciliée à L-9740 Boevange - maison 101.

4) - Est nommé administrateur-délégué de la société pour une durée de six ans, Monsieur Raymond JANS, prénommé.

5) - La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'un des administrateurs.

6) - le siège social de la société est fixé à L-9780 Wincrange - 56, route de Wiltz.

Dont acte, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont tous signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Jans, Neuman, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 13 décembre 2011. Relation: CLE/2011 /1286. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes

Clervaux, le 13 décembre 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011179170/86.

(110207870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Trois cent douzième (312.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 165.516.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Trois cent douzième (312.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,- Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à.r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,- Euro ist:

Nachname, Vorname: Hildebrandt, Helmut

Straße: Leher Heerstr. 77

Postleitzahl/Wohnort: 28359 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 27.11.57/ Amiweiler

Beruf: MKG-Chirurg

Der Kommanditist wird nachfolgend auch „Gesellschafter“ oder „associé commandité“ genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,- Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.à.r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsfüh-

zung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à.r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à.r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

- a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,- Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
- c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
- f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
- g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,- Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,- Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
- i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à.r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à.r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à.r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschisse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,- Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Summen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den

einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01 Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch den Geschäftsführer

Unterschrift

Référence de publication: 2011178172/115.

(110206574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Emtronix Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 150, rue de Nieder Korn.

R.C.S. Luxembourg B 80.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178620/10.

(110209431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

EPYC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 126.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178622/10.

(110209169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fisec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7330 Heisdorf, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 20.607.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.12.2011.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011178677/12.

(110208790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Hottinger Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 82.359.

—
Extrait de la lettre de démission datée du 15 décembre 2011

En date du 15 décembre 2011 Monsieur Jörg AUF DER MAUR a démissionné en tant qu'administrateur de la société Hottinger Financial S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82359, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Marliani Doris

Mandataire

Référence de publication: 2011179300/16.

(110208604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Euram Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.903.

—
Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178624/10.

(110207970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Euring S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 68.121.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011178625/11.

(110208823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Euro AD & PS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 145.550.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178627/10.

(110207951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Europe Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 77.505.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011178629/10.

(110209039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Forthoffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5444 Schengen, 17A, Killeboesch.

R.C.S. Luxembourg B 59.112.

Les comptes annuels de l'année au 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2011.

Pour FORTHOFFER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178685/13.

(110209225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Den Houffschmatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 70.082.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Pétange, en date du 6 décembre 2011, enregistrée à Esch/Alzette A.C., le 6 décembre 2011; Relation: EAC/2011/16422, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

Herr Joël WOLFF und Herr Alain WOLFF treten ihre hundert (100) Anteile dem vorbenannten Herrn Ingo WENNER ab, welcher dies annimmt.

Der Gesellschafter nimmt die Abtretung von Herrn Joël WOLFF, als Geschäftsführer an.

Der Gesellschafter beschließt, Herrn Ingo WENNER, Hufschmied, geboren am 14. Dezember 1973 in Schopfheim (Deutschland), wohnhaft in L-3416 Dudelange, 66 rue Ste Barbe, ab dem heutigen Tage zum alleinigen Geschäftsführer zu ernennen.

Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011179649/18.

(110210175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Actavis Acquisition Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.400,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 152.943.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of November.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Actavis Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a registered share capital of EUR 12,400 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152.939,

here represented by Nuala DOYLE, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 30 November 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder representing the entire share capital of Actavis Acquisition Debt S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, having a registered share capital of EUR 12,400 and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152.943 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 4 May 2010, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations on 26 May 2010, No. 1094. The articles of incorporation have lastly been amended by a deed of the undersigned notary of 30 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. That the issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) divided into twelve thousand four hundred (12,400) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) to three hundred and twelve thousand four hundred euros (EUR 312,400.-) by the issue of three hundred thousand (300,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. Subscription of the three hundred thousand (300,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

3. Amendment of article 5 the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

After this had been set forth, the sole shareholder of the Company, representing the entire share capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand four hundred euros (EUR 12,400.-) to three hundred and twelve thousand four hundred euros (EUR 312,400.-) by the issue of three hundred thousand (300,000) new shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Subscription and Payment

Actavis Acquisition S.à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 152.939, here represented by Nuala Doyle, by virtue of a proxy given under private seal, which shall be signed ne variateur by Nuala Doyle, and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time, hereby declares to subscribe for the three hundred thousand (300,000) new shares in the Company.

The new shares have been fully paid up by a contribution in kind of a claim held by Actavis Acquisition S.à r.l., prenamed, represented as aforesaid, for an amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000.-) against the Company.

Proof of such subscription and payment has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of a certificate dated 30 November 2011 from the board of managers of the Company relating to the existence and to the amount of the claim held by Actavis Acquisition S.à r.l., prenamed, against the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder of the Company decided to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above capital increase so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital is set at three hundred and twelve thousand four hundred euros (EUR 312,400.-) represented by three hundred and twelve thousand four hundred (312,400) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, as estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by surname, first-name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de novembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Actavis Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 12.400,- et enregistré avec le registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.939,

ici représentée par Nuala DOYLE, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conféré sous seing privé le 30 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'il est l'unique associé représentant l'intégralité du capital social de Actavis Acquisition Debt S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 12.400,- et enregistré avec le registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.943 (la «Société»), constituée suivante acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 mai 2010 sous le numéro 1094. Les statuts furent modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Que le capital social émis de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en douze mille quatre cents (12.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent milles euros (EUR 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) à trois cent douze mille quatre cent euros (EUR 312.400,-) par l'émission de trois cent mille (300.000) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Souscription des trois cent mille (300.000) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital.

Ceci ayant été exposé, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois cent milles euros (EUR 300.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) à trois cent douze mille quatre cent euros (EUR 312.400,-) par l'émission de trois cent milles (300.000) nouvelles parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Souscription et libération

Actavis Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social aux 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, ayant un capital social de EUR 12.400 et enregistré avec le registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.939, représentée par Nuala DOYLE, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui sera signée ne varietur et restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci déclare par la présente souscrire les trois cent milles (300.000) nouvelles parts sociales dans la Société.

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en nature d'une créance contre la société, détenue par Actavis Acquisition S.à r.l., prénommée, représentée comme susdit, pour un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

Preuve de cette souscription et le paiement a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément, sur présentation du certificat daté du 30 novembre 2011 de la part du Conseil de Gérance de la société relative à l'existence et au montant de la créance contre la société, détenue par la société Actavis Acquisition S.à r.l., prénommée.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique de la Société a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social susmentionnée et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent douze mille quatre cent euros (EUR 312.400,-) représenté par trois cent douze mille quatre cent (312.400) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Doyle, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 2 décembre 2011. Relation: RED/2011/2626. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179484/146.

(110209419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.180.

In the year two thousand and eleven on the ten of November.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Flint America North Ltd., a corporation incorporated and organized under the laws of the province of Alberta, Canada, having its registered office set at Suite 700, 300-5th avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3C4, registered with the Alberta Registrar of Corporations under the corporate access number 2016322451, acting through its Luxembourg branch, Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Me Vanessa Morolli, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated November 9, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Flint North America Ltd., Luxembourg Branch is the Sole Shareholder of Flint Luxembourg Sàrl, a private limited liability Corporation ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, in course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on November 7, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Corporation").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Corporation by an amount of USD 835,000.- (eight hundred thirty-five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 120,000.- (one hundred twenty thousand US Dollars) to the amount of USD 955,000.- (nine hundred fifty five thousand US dollars) by the issue of 835,000 (eight hundred thirty five thousand) mandatory redeemable preferred shares class A (the "MRPS A") without mention of a par value each;

2. Subscription and payment of all additional MRPS A, with a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 82,581,500.- (eighty two million five hundred eighty one thousand five hundred US Dollars) and the allocation of an amount of USD 83,500.- (eighty three thousand five hundred US Dollars) to the MRPS A legal reserve of the Corporation by the contribution in kind of claims by the Sole Shareholder;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the share capital increase; and

4. Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital of the Corporation by an amount of USD 835,000.- (eight hundred thirty five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 120,000.- (one hundred twenty thousand US Dollars) to the amount of USD 955,000.- (nine hundred fifty five thousand US Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 835,000 (eight hundred thirty five thousand) MRPS A without mention of a par value each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 82,581,500.- (eighty two million five hundred eighty one thousand five hundred US Dollars) and the allocation of an amount of USD 83,500.- (eighty three thousand five hundred US Dollars) to the MRPS A legal reserve of the Corporation.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Vanessa Morolli, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on November 9, 2011 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 835,000 (eight hundred thirty five thousand) MRPS A without mention of a par value of each, for a total amount of USD 835,000.- (eight hundred thirty five thousand US Dollars);
- pay a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 82,581,500.- (eighty two million five hundred eighty one thousand five hundred US Dollars);
- allocate to the MRPS A legal reserve of the Corporation the amount of USD 83,500.- (eighty three thousand five hundred US Dollars);

by the contribution in kind of claims excluding any real estate asset in an aggregate amount of USD 83,500,000.- (eighty three million five hundred thousand US dollars) (hereafter referred to as the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claims for a total amount of USD 83,500,000.- (eighty three million five hundred thousand US Dollars), these Claims being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of USD 83,500,000. (eighty three million five hundred thousand US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the Corporation's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Corporation.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's share capital is set at nine hundred fifty five thousand US Dollars (USD 955,000.-) divided into one hundred twenty thousand (120,000) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and eight hundred thirty five thousand (835,000) mandatory redeemable preferred shares class A (hereinafter the "Class A MRPS"). The Corporation may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS) are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares"."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about six thousand four hundred euro (6.400.- €).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Flint North America Ltd., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au Suite 700, 300-5th avenue SW, Calgary, Alberta Canada T2P 3C4, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Alberta sous le numéro 2016322451, agissant par le biais de sa succursale luxembourgeoise, Flint North America Ltd., Luxembourg Branch, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Vanessa Morolli, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 9 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Flint North America Ltd., Luxembourg Branch est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Flint Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 7 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 835.000,- (huit cents trente cinq mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 120.000,- (cent vingt mille dollars américains) à un montant de USD 955.000,- (neuf cents cinquante cinq mille dollars américains) par l'émission de 835.000 (huit cents trente cinq mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables catégorie A (les «PPOR A») sans mention de valeur nominale;

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR A avec paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 82.851.500,- (quatre vingt deux millions huit cents cinquante et un mille cinq cents dollars américains) et allocation d'un montant de USD 83.500,- (quatre vingt trois mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale des PPOR A de la Société, par un apport en nature de créances par l'Associé Unique;

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 835.000,- (huit cents trente cinq mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 120.000, (cent vingt mille dollars américains) à un montant de USD 955.000, (neuf cents cinquante cinq mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 835.000 (huit cents trente cinq mille) PPOR A sans mention de valeur nominale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 82.851.500,-(quatre vingt deux millions huit cents cinquante et un mille cinq cents dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 83.500,-(quatre vingt trois mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale des PPOR A de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Maître Vanessa Morolli, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 9 novembre 2011 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 835.000 (huit cents trente cinq mille) PPOR A sans mention de valeur nominale, pour un montant total de USD 835.000,- (huit cent trente cinq mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 82.581.500,- (quatre vingt deux millions cinq cents quatre vingt et un mille cinq cents dollars américains);

- allouer à la réserve légale des PPOR A de la Société le montant de USD 83.500,- (quatre vingt trois mille cinq cents dollars américains);

par l'apport en nature de droits à recevoir excluant tout actif immobilier pour un montant total de USD 83.500.000,- (quatre vingt trois millions cinq cents mille dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Droits, pour un montant total de USD 83.500.000,- (quatre vingt trois millions cinq cents mille dollars américains), ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 83.500.000,- (quatre vingt trois millions cinq cents mille dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits à recevoir a été donnée au aux gérants de la société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à neuf cents cinquante cinq mille dollars américains (USD 955.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et huit cents trente cinq mille (835.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les PPOR de catégorie A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR de catégorie A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les «PPOR de catégorie B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les «PPOR de catégorie C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les «PPOR de catégorie D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les «PPOR de catégorie E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les «PPOR de catégorie F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les «PPOR de catégorie G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les «PPOR de catégorie H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les «PPOR de catégorie I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les «PPOR de catégorie J»), (les PPOR de catégorie A, les PPOR de catégorie B, les PPOR de catégorie C, les PPOR de catégorie D, les PPOR de catégorie E, les PPOR de catégorie F, les PPOR de catégorie G, les PPOR de catégorie H, les PPOR de catégorie I et les PPOR de catégorie J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Catégorie de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille quatre cents euros (6.400. €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. REM 2011/1525. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178654/197.

(110208285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Artemis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.701.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the 22nd December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

appeared:

Daniel BLEY and/or Marion FRITZ, private employees, residing professionally in L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (the "Proxyholder"),

acting as a special proxy of Bonohurst GP Limited, an exempted company organized under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands companies' register under number 152253 and having its registered office at the offices of Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxyholder declared the following and requested the notary to act:

I. Artemis Investments S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 121701, has been incorporated by deed of notary Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on 22 November 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 December 2006, number 2417.

II. The Principal is the owner of 625 (six hundred and twenty-five) shares representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Principal as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and the Principal acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Principal declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VI. The Company authorises the Principal and any authorised officers of the Principal to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VII. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shares of the Company shall be cancelled.

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

a comparu:

Daniel BLEY et/ou Marion FRITZ, banquier, demeurant professionnellement L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer (le "Mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BONOHRST GP LIMITED, une société exemptée organisée et existante sous le droit des Iles Caïman, immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caïman sous le numéro 152253 et ayant son siège social à chez Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Caïman (le "Mandant");

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que Artemis Investments S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro 121701, a été constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 22 novembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 décembre 2006, numéro 2417.

II. Que le Mandant est le propriétaire de 625 (six cent vingt-cinq) parts sociales représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que le Mandant en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et le Mandant déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VI. Que la Société autorise le Mandant, ainsi que les délégués du Mandant dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire pré-mentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: M. Fritz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17883. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179493/86.

(110209413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2011.

European Property & Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2761 Luxembourg, 8, rue Yolande.

R.C.S. Luxembourg B 81.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN PROPERTY & ESTATE SARL

Référence de publication: 2011178631/10.

(110208037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.205.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178632/10.

(110209399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

EURX HRE Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 128.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178633/10.

(110209030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fuoco S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 41, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 153.812.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011178690/12.

(110208969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Windeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9703 Wintrange, 78A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 165.615.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Joseph REMACLE, ingénieur industriel, demeurant à B-4000 Liège, 10 Avenue de Voroux, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 5 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Michel PIETTEUR, administrateur de société, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 23 rue Curvers, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 5 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

3. Monsieur Jean-Claude BOKMANS, administrateur de société, demeurant à B-4870 Nessonvaux, 346 A rue Cowette, ici représenté par Madame Stéphanie PACHE, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing privé lui délivré à Mamer, le 5 octobre 2011, lequel pouvoir, après avoir été signé «ne varietur» par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de «WINDECO S.A.» La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Wintrange.

Art. 3. La société a pour objet le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, ainsi que les affaires et le management.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

Art. 4. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000€) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.-€) chacune.

Art. 5. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

Art. 7. Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué ou de la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Art. 11. Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille douze. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

Monsieur Joseph REMACLE, prénommée,	400 actions
Monsieur Michel PIETTEUR, prénommé,	400 actions
Monsieur Jean-Claude BOKMANS, prénommé,	200 actions
TOTAL: MILLE ACTIONS	1000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.-Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition Transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille onze. La première assemblée générale se tiendra en deux mille douze.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros (1200.-€)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Joseph REMACLE, ingénieur industriel, demeurant à B4000 Liège, 10 Avenue de Voroux.

- Monsieur Michel PIETTEUR, administrateur de société, demeurant à B-4053 Chaudfontaine, 23 rue Curvers.

- Monsieur Jean-Claude BOKMANS, administrateur de société, demeurant à B-4870 Nessonvaux, 346 A rue Cowette.

3. Est nommé administrateur délégué et président du conseil d'administration pour une durée de six ans: Monsieur Joseph REMACLE, prédit.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Fiduciaire & Expertises Luxembourg S.A., avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.70909.

5. Le siège social est fixé à L-9703 Wincrange, 78A rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Paché, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 15916. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011179140/127.

(110208881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Exactio Audit, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 113.134.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178634/9.

(110208329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Eyes S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178635/9.

(110208170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Elex Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 22.198.

Société constituée le 13 novembre 1984 par Maître Reginald Neuman, statuts publiés au Mémorial C no 342 du 17 décembre 1984.

Les statuts furent modifiés en date du 3 décembre 1999 par le notaire Reginald Neuman et publiés au Mémorial C n ° 139 du 11 février 2000.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration du 14 décembre 2011 que la démission de l'Administrateur Monsieur Donald Venkatapen est acceptée et que Monsieur Marc FRIEDERICH, manager, 23 Sägeweg, CH-3114 Wichtrach, Suisse est coopté en remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2014.

La présente nomination sera ratifiée par la prochaine Assemblée.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011179254/19.

(110208986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

PLAZA Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden.
R.C.S. Luxembourg B 74.882.

L'an deux mille onze, le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "PLAZA Luxembourg S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2652 Luxembourg, 152-156, rue Albert Uden, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 74882, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "OMICA INVESTMENT COMPANY", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 487 du 10 juillet 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 101 du 9 février 2001;

- Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem:

* en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 388 du 28 avril 2005, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle; et

* en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1208 du 15 novembre 2005.

L'Assemblée est présidée par Madame Sylvie MAIEZZA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jan VAN HOLSBEECK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire;

2. Modification de l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant:

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs comme reproduit dans ci-après dans les articles 13 des statuts refondus;

4. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier ses caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle;

5. Acceptation des démissions de Messieurs Jan VAN HOLSB EECK et Johannes, Karel, Josef REIJTENBAGH et de la société "Plaza Management Overseas S.A." de leurs fonctions d'administrateurs et administrateurs-délégués de la Société, avec décharge;

6. Nomination d'un administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un seul actionnaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide:

- de modifier l'objet social en y ajoutant l'alinéa suivant.

"Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus; et

- de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier ses caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PLAZA Luxembourg S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise Industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société a également pour objet les prestations suivantes pour les sociétés du groupe:

- tous les services administratifs et de secrétariat, notamment financier;
- les services de recherche et de conseil en matière micro-macroéconomique.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

La Société a également pour objet tous services administratifs et de secrétariat.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^e mercredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accepter les démissions de Messieurs Jan VAN HOLSBECK et Johannes, Karel, Josef REIJTENBAGH et de la société "Plaza Management Overseas S.A." de leurs fonctions d'administrateurs et administrateurs-délégués de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats;

- de nommer Monsieur Jan VAN HOLSBECK, employé privé, né à Aalst (Belgique), le 10 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Uden, comme administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. MAIEZZA, J. VAN HOLSBECK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2011. LAC/2011/55400. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175713/297.

(110204111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 138.806.

Je, soussigné,
Claude ZIMMER

Demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, Né le 28/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

KATRIA PARTNERS S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 138.806

Date effective: le 1^{er} décembre 2011

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2011178814/17.

(110208388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Eyes S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 134.575.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178636/9.

(110208171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Moore & Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.881.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Moore & Partners, établie et ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72.881, constituée suivant acte du notaire Alphonse LENTZ de Remich en date du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 25 janvier 2000, modifiée suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 4 mai 2001, publié audit Mémorial C, numéro 1094 du 1^{er} décembre 2001, modifié suivant acte Emile SCHLESSER de Luxembourg du 12 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 849 du 6 septembre 2005, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 26 mars 2010, publié au dit Mémorial C, numéro 1647 du 13 août 2010, mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 mars 2011, publié au dit Mémorial C, numéro 1785 du 5 août 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Luc LESIRE, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Koen VAN HUYNEGEM, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Marie-Thérèse LAMBERT, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.
2. Approbation des comptes de la liquidation, décharge et règlement en numéraire.
3. Clôture de la liquidation.
4. Conservation des livres et documents sociaux pendant 5 ans à partir de la clôture de la liquidation.
5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2011, la société PREMIER TAX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire à la liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur est lu et revu par l'assemblée.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur pour toute responsabilité quelconque en relation avec cette fonction.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adoptant les conclusions de ce rapport, les comptes de liquidation du 31 octobre 2011 sont approuvés.

De la même façon, décharge pleine et entière, sans réserves ni restrictions, de quelque responsabilité que ce soit en relation avec la fonction concernée est accordée à:

- Monsieur Luc TIMMERMANS, Monsieur Eric TIMMERMANS, Monsieur Peter s'JONGERS et Piet VERSTRAETE, pour leur mandat d'administrateurs concernant l'exercice se terminant en 2011 ainsi que pour leur gestion depuis lors;
- Monsieur Luc TIMMERMANS pour son mandat de liquidateur; et
- La société PREMIER TAX S.A. pour son mandat de commissaire à la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée déclare par la présente que la liquidation est dûment et valablement clôturée.

L'assemblée certifie par la présente que la Société a cessé d'exister à partir de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la présente auprès de la société PREMIER TAX S.A., préqualifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: LESIRE, VAN HUYNEGEM, LAMBERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 6 décembre 2011. Relation: REM/2011/1624. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178882/72.

(110208199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

DuPont International (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Contern,

R.C.S. Luxembourg B 78.109.

In the year two thousand eleven, on the eighth day of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DuPont International (Luxembourg) S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 78.109, incorporated by deed of Maître Frank Baden, notary, residing at that time in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg of 28th September 2000, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") of 21st March 2001, number 214, page 10226. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 19th September 2007, published in the Memorial, of 13th November 2007, number 2581, page 123846.

The meeting was presided by Mr Paul Steffes, employee, residing in Hassel, Grand-Duchy of Luxembourg.

There was appointed as secretary Me Pierre Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. Me Philippe HOFFMANN, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg was appointed as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be attached to this document to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, (i) all one hundred and nine thousand five hundred and forty (109,540) unlimited class A shares (actions de commandités de classe A) in issue in the Company, (ii) all one hundred and ninety thousand seven hundred and eighty-seven (190,787) unlimited class B shares (actions de commandités de classe B) in issue in the Company and (iii) the one (1) limited class C share (action de commanditaire de classe C) in issue in the Company, are present or represented at the present extraordinary general meeting and the shareholders of the Company (including the managers) declared having had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

II. The agenda of the the meeting is as follows:

A) Acknowledgement and approval of the transfer of all the one hundred and nine thousand five hundred and forty (109,540) unlimited class A shares held by DPC (Luxembourg) S.à r.l. to DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés.

B) Appointment of DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. as new manager in replacement of DPC (Luxembourg) S.à r.l. and consequential amendment of the first paragraph of article 11 the articles of association of the Company.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

The meeting acknowledges and to the extent necessary approves the transfer of all the one hundred and nine thousand five hundred and forty (109,540) unlimited class A shares held by DPC (Luxembourg) S.à r.l. to DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at rue Général Patton, L-2984 Contern, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés with effect on 8 December 2011.

Second resolution

As a result of the preceding transfer, the meeting resolved to appoint DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. as new manager in replacement of DPC (Luxembourg) S.à r.l. and to consequently amend the first paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The Company shall be managed by the Managers; DuPont Technology (Luxembourg), S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg; and DuPont DE NEMOURS DEVELOPMENT S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of Switzerland. The Managers shall manage the Company in their capacity as associés-commandités of the Company."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de DuPont International (Luxembourg) S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions dont le siège social est sis rue Général Patton, L-2984 Contern, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 78.109, constituée en vertu d'un acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence dans le temps à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté au 28 sep-

tembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 mars 2001, numéro 214, page 10226. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 19 septembre 2007 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial du 13 novembre 2007, numéro 2581, page 123846.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de M. Paul Steffes, employé privé, demeurant à Hassel, Grand-Duché de Luxembourg.

Il a été désigné en tant que secrétaire Me Pierre Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Me Philippe HOFFMANN, avocat, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg a été désignée en tant que scrutateur.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires présents et représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont renseignés sur une liste de présence signés par le(s) mandataire(s), le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste que, (i) toutes les cent neuf mille cinq cent quarante (109.540) actions de commandité de classe A émises par la Société, (ii) toutes les cent quatre-vingt-dix mille sept cent quatre-vingt-sept (190.787) actions de commandité de classe B émises par la Société et (iii) l'unique (1) action de commanditaire de classe C émise par la Société, étaient présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et les actionnaires de la Société (y compris les Gérants) ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'assemblée a été valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

A) Reconnaissance et approbation de la cession de toutes les cent neuf mille cinq cent quarante (109.540) actions de commandité de classe A détenues par DPC (Luxembourg) S.à r.l. à DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis rue Général Patton, L2984 Contern, en train d'être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

B) Nomination de DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. comme nouveau Gérant de la Société en remplacement de DPC (Luxembourg) S.à r.l. et modification consécutive du premier alinéa de l'article 11 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît et dans la mesure du nécessaire approuve la cession de toutes les cent neuf mille cinq cent quarante (109.540) actions de commandité de classe A détenues par DPC (Luxembourg) S.à r.l. à DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis rue Général Patton, L-2984 Contern, en train d'être enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, avec effet au 8 décembre 2011.

Deuxième résolution

En conséquence de la cession qui précède, l'assemblée a décidée de nommer DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l. comme nouveau Gérant de la Société en remplacement de DPC (Luxembourg) S.à r.l. et de modifier consécutivement l'article 11 des statuts de la Société aux fins de se lire comme suit:

«La Société sera gérée par les Gérants; DuPont Technology (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et par DuPont DE NEMOURS DEVELOPMENT S.A. une société anonyme régie par le droit suisse. Les Gérants géreront la Société en leurs qualités d'associés commandités de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été dissoute.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et résultent du présent acte sont estimés à approximativement mille Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. STEFFES, P. ELVINGER, P. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2011. Relation: LAC/2011/54813. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178571/120.

(110208681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

E2 Automotive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel.
R.C.S. Luxembourg B 68.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Triple A Consulting S. A.

Référence de publication: 2011178637/10.

(110208645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

**FMI S.A., Société Anonyme,
(anc. Fiduciaire PMK S.A.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 34.488.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 21 Novembre 2011 à 10 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1 - Acceptation de la démission de Monsieur Frank MARQUILIE, Directeur, né le 8 Novembre 1967 à Croix (F), demeurant 30, Rue des Romains - L-8041 Strassen de son poste d'Administrateur-délégué.

2 - Madame Frédérique FERY, Agent immobilier, née le 02 Avril 1965 à Saint-Mard (B), demeurant 30, Rue des Romains - L-8041 Strassen est élue en remplacement avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature ou par sa signature conjointe à celle d'un autre Administrateur.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

3 - Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011179281/19.

(110208828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

FeneTech Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 150.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011178638/11.

(110208044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Hardey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8480 Eischen, 24, Cité Aisdall.
R.C.S. Luxembourg B 46.724.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2011.

Pour HARDEY S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011178735/13.

(110208227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fiduciaire VON DER LAHR, KORT & PARTNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 100.026.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178639/9.

(110209004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 décembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011178651/11.

(110208943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fitness and Health Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue Rock'n'Roll.
R.C.S. Luxembourg B 140.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178653/10.

(110209434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

C8 Embassy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 129.660.

L'an deux mille onze, le premier décembre

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colony Bison Investor, LLC a limited liability company constituée sous la loi de l'Etat de Delaware, inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 4011019 dont le siège social est situé DE-19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (USA),

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Madame Gibert comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. C8 Embassy S.à r.l., société à responsabilité limitée, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129660 (ci-après désignée «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 1812 en date du 27 août 2007.

2. Le capital de la société s'élève actuellement à EUR 12.600, représenté par 126 parts sociales entièrement libérées.

3. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de la Société.

4. L'Associé Unique a décidé de mettre en liquidation volontaire la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Décision de mise en liquidation de la Société
- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social , 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en liquidation».

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui il confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société à l'associé unique, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel à l'associé unique à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ [mille trois cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire ci-dessus désigné a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise. A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and eleven, on first day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

APPEARED:

Colony Embassy Investor, LLC, a Limited Liability Company, organised under the laws of Delaware, USA, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4359464 and whose registered office is at 2711 Centerville Road, suite 400, DE-19808 Wilmington, Delaware, USA,

Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed.

The Sole Shareholder, duly represented by Mrs Gibert as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. C8 Embassy S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Reg-

ister of Commerce and Companies under number B. 129660, has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 26 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1812 dated 27 August 2007, (the “Company”);

2. The subscribed share capital of the Company amounts currently to 12,600 €, represented by 126 shares, fully paid up.

3. The Sole Shareholder holds all shares of the Company.

4. The sole Shareholder has decided to put into liquidation the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- To resolve to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

That explained, the sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention “in liquidation”.

Second resolution

The sole Shareholder appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10th august 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the sole shareholder, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxyholder, said person signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53940. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178558/133.

(110208821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Flint Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.180.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 23 décembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011178655/11.

(110208945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Ferani Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 27, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.273.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signatures.

Référence de publication: 2011178662/10.

(110208612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fidacoz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5762 Hassel, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 25.376.

—
Le Bilan de clôture au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011178663/10.

(110208819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fiduciaire Latitudes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 46.534.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178665/10.

(110209343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

HOTEL Top-Level-Domain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 157.021.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Hotel Top-Level-Domain S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011178745/13.

(110208858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fiduciaire Probitas, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 93.065.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011178666/9.

(110208330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fieldstone Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178667/10.

(110208911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

FILDO Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 141.625.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011178669/10.

(110208422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Fin-S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 113.744.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2011178670/10.

(110209306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.

GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 129.307.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE*Extrait*

La fermeture de la Succursale GLV Finance Hungary Kft., Luxembourg Branch avec siège social au 6C, rue Gabriel LippmannII, L-5365 Munsbach, a été décidée avec effet immédiat par une résolution écrite de la Société-Mère datée du 30 Novembre 2011.

Munsbach, le 27 Décembre 2011.

Pour la Société

Le représentant de la succursale

Référence de publication: 2011178718/15.

(110209210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2011.
